

PROCÈS-VERBAL

MARDI 15 juin 1954

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la peine capitale, les punitions corporelles et les loteries se réunit à huis clos à 11 heures et 30 du matin, sous la présidence effective de M. Don F. Brown.

Présents:

Sénat: Les honorables sénateurs Aseltine, Fergusson et Veniot. (3)

Chambre des communes: M^{lle} Bennett, MM. Boisvert, Brown (*Brantford*), Brown (*Essex-Ouest*), Fairey, Lusby, Shaw, Shipley (M^{me}), Thatcher, Winch. (10)

Aussi présents: M^e D. G. Blair, avocat-conseil du Comité.

Le président de la séance soumet le quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, dont les membres ont reçu des exemplaires à l'avance. (*Le texte figure immédiatement à la suite de ce Procès-verbal.*)

Sur la motion de M^{me} Shipley, appuyée par M. Winch, le quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, tel qu'il est présenté, est adopté à l'unanimité.

Le président présente à l'examen des membres l'avant-projet du sous-comité du troisième rapport du Comité aux deux Chambres, dont on leur a distribué des exemplaires à l'avance. (*Le texte figure immédiatement à la suite de ce Procès-verbal.*)

Sur la motion de M. Winch, appuyé par M^{me} Shipley, le troisième rapport aux deux Chambres, tel qu'il est présenté, est adopté à l'unanimité pour être présenté au Sénat et à la Chambre des communes, afin qu'ils l'approuvent.

Le Comité s'ajourne *sine die*.

Le secrétaire du comité,
A. SMALL.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE

Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni à 11 heures et demie du matin et à 4 heures et demie de l'après-midi, le 8 juin, et à 11 heures et demie du matin, le 11 juin, et est convenu de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

1. Au cours de ses délibérations, le Comité a reçu plus de 300 exposés divers d'une foule de particuliers et d'organismes. Ils ont été étudiés afin d'y déceler des témoignages possibles, classifiés et groupés par sujet, résumés sous forme de rapport.

2. Le sous-comité recommande que les données susmentionnées soient jointes aux dossiers du Comité et mises à la disposition de tout membre du présent comité ou d'un comité subséquent à la prochaine session du Parlement.